



## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE TALMONTIERS DU 02 DECEMBRE 2022

<b>Date de convocation</b> 25/11/2022
<b>Date d'affichage</b> 25/11/2022
<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12

Le 2 décembre deux mil vingt-deux, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame COCHET Brigitte, Maire.

### Présents :

M. RIBIERE Jean-Paul, M. BRULE Philippe, Mme CHARLET Viviane, M. KALWAK Johnny, M. DELENCLOS Gérard, Mme MOREL WARE Gaëlle, Mme DJIDEL Khaoukha, M. VALLEE Gérard, M. LECOCC Nicolas, M. NDJIKESSI Thierry,

### Absents Excusés :

M. DEGEITERE Ulysse, qui a donné pouvoir à M. BRULE Philippe

### Absents :

M. CRETAINE Thomas

Désignation du secrétaire de séance : Mme Viviane CHARLET

Mme Viviane CHARLET est nommée secrétaire de séance.

## 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2022

*Adopté à l'unanimité*

## 2 – AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE INITIALE RESEAU OISE THD

Le présent avenant a pour objet d'établir le montant de la participation financière de la Collectivité membre pour l'année 2016, au regard du nombre de prises effectivement déployées sur le territoire de la commune de Talmontiers.

Le nombre estimé de prises FTTH à réaliser était de 340 sur l'année 2016 pour la commune de Talmontiers. En conséquence, le montant initial de la participation financière de la commune de Talmontiers pour le déploiement était 125 800,00 €.



Le SMOTHD a déployé 407 prises sur la commune, soit un montant pour l'année 2021 de 407 prises x 370 € = 150 590,00 €.

La commune ayant versé au Syndicat les participations initiales le 12 juillet 2016 dans le cadre des dispositions de la convention du 12 avril 2016, une participation complémentaire de 24 790,00 € avait été appelée en 2021 pour régularisation, calculée comme suit :

$$67 \text{ prises} \times 370,00 \text{ €} = 24 790,00 \text{ €}$$

A l'issue de plusieurs interventions de la commune, le nombre de prises à régulariser a été très exceptionnellement revu à la baisse et limité à 40 liens optiques, sachant que le syndicat s'est employé à faire porter l'impact financier correspondant à la différence constatée par le constructeur du réseau.

En conséquence, la participation de la commune est revue comme suit en 2022 :

$$40 \text{ prises} \times 370,00 \text{ €} = 14 800,00 \text{ €}$$

Le versement dû au SMOTHD DE 14 800,00 € devra être effectué par la commune de Talmonnières selon un calendrier d'étalement sur 3 ans à savoir :

Année 2022	4 933,00 €
Année 2023	4 933,00 €
Année 2024	4 933,00 €

La commune s'engage à effectuer les versements par mandats administratifs au SMOTHD ; Les avis des sommes à payer seront émis par le SMOTHD à l'issue de la signature de l'avenant pour le premier règlement, puis à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour le second versement et du 1<sup>er</sup> juin 2024 pour le troisième et dernier paiement attendu.

Madame Le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de signer le présent avenant.

***Adopté à l'unanimité***

### **3 – REVISION PRIX LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2023**

La salle communale est louée pour la somme de 280 €.

La location de la salle communale comprend : l'utilisation de la salle, de la cuisine, tables, chaises, lave-vaisselle, armoire réfrigérée, four, frigidaire pour le samedi et dimanche.

Compte-tenu des augmentations des énergies gaz et électricité Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir cette tarification.

La parole est donnée à chaque conseiller

Il est proposé de mettre la location de la salle communale à 380 €, à partir du 1<sup>er</sup> Février 2023.

***1 abstention - Adopté à 11 voix***



### 3 – DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de rembourser dans un premier temps le crédit à court terme alloué pour les travaux de la cantine, dans un second temps pour financer les travaux à l'église (réparation bancs et clocher) et prévoir un montant de créances douteuses ou contentieuses, la trésorerie nous demande une décision modificative dans notre budget, qu'elle a entériné.

Imputation	OUVERT	REDUIT
DF 011 60621		2,00
DF 011 615221		600,00
DF 022 022		42 809,00
DF 023 023 (ordre)	42 809,00	
DF 042 6811 (ordre)	2,00	
DF 66 66111	600,00	
DI 020 020 OPNI		13 046,00
DI 16 1641 OPFI	84 000,00	
DI 21 21318 op 10009	11 800,00	
DI 21 21318 op 34		6 145,00
DI 21 21534 Op 10007		22 000,00
RI 021 021 OPFI (ordre)	42 809,00	
RI 024 024 OPFI	400,00	
RI 13 1323 op 10009	5 100,00	
RI 13 1328 op 10009	6 300,00	

		Investissement	Fonctionnement
DEPENSES	OUVERTURES	95 800,00	43 411,00
	REDUCTIONS	41 191,00	43 411,00
RECETTES	OUVERTURES	54 609,00	
	REDUCTIONS		
Equilibre	Ouv. - Red.		

**Adopté à l'unanimité**

### QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements à Madame BORGEO & Monsieur VERBAEKE du Conseil Départemental pour les subventions obtenues pour l'isolation de l'école maternelle et de l'école primaire
- Proposition prêt bancaire du Crédit Agricole pour le tracteur de la commune
- Convocation des associations communales le 26/11/2022 pour le calendrier des manifestations 2023 (3 associations présentes dont PPE – Ecole & Cie et une en cours de création), le président des anciens combattants ne pouvant être présent avait donné ses dates.
- Concert à l'église, vif succès (merci aux musiciens)
- Repas Beaujolais annulé à cause de la recrudescence covid
- Peinture intérieure mairie effectuée par les agents au cours de l'hiver



- Passage du Père Noël pour les enfants et les personnes du troisième âge le 17/12/2022
- Un spectacle a été organisé pour les enfants le lundi 5/12/2022 salle communale offert par la commune
- Les imprimantes ont été remplacées à l'école et en mairie
- Aucune augmentation n'est prévue pour la taxe foncière et la taxe habitation
- Travaux de l'église (bancs et toitures) – participation de l'association communale PPE à hauteur de 6300 € que nous remercions
- Réactualisation du site communale qui est devenu obsolète
- Remerciements à Madame Viviane CHARLET et à Monsieur Philippe BRULE pour leur investissement dans les remplacements cantine / garderie
- Manifestation du 11 novembre très réussie grâce au président des anciens combattants qui a su motiver les enfants, organiser un concours de dessin se rapportant à l'évènement
- Merci aux nombreux talmontois présents
- Merci aux personnes mobilisées pour le téléthon 2022 organisé par l'association PPE
- Il a été demandé de refaire une manifestation festive sur le site de la rivière
- Création d'une équipe citoyenne MONALISA avec la participation du Département du Centre Social Rural, composée de 6 personnes. A cet effet une subvention de 2000 € doit nous être versée. Remerciements à Mme Viviane CHARLET qui en assure le suivi.
- Prix du repas de la cantine maintenu malgré une hausse du fournisseur

**La séance est levée à 19h55**

Le Maire,  
Brigitte COCHET

